



BANQUE des
TERRITOIRES



SERVICE EN LIGNE

Réalisez votre demande de consignation pour
l'offre Achat sur plan (VEFA) sur le site
www.consignations.fr

MODE D'EMPLOI Particulier

Etape 1 – Création de votre compte client

- Créez votre espace personnel sur le site sécurisé :
<https://consignations.caissedesdepots.fr/mon-compte/>
//\ Choix du profil « PARTICULIER »

BANQUE des TERRITOIRES **Consignations**

Nouveau client sur consignations.fr ?

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Vous êtes : *

Merci de sélectionner le profil vous correspondant afin d'accéder au parcours en ligne recherché.

- ☐ Un professionnel du droit (avocat, notaire, commissaire de justice, AJM...)
- ☐ Un organisme public (autorité publique, EPF, régie, service de greffe, service du domaine...)
- ☐ Une entreprise (promoteur, constructeur, structure privée, cabinet d'expertise, entrepreneur individuel, EPL, association, théâtre privé, SA, SARL...)
- ☒ Un particulier (dont expert - salarié)

Etape 2 – Sélection du parcours en ligne adapté avec vos besoins

- Le parcours « **Autres cas** » est à utiliser pour réaliser une demande dans le cadre d'un « Achat sur plan (VEFA) »

BANQUE des TERRITOIRES **Consignations**

FAIRE UNE DEMANDE **MON COMPTE**

Que souhaitez-vous faire ? **Consigner des fonds** Déconsigner des fonds

Expertises judiciaires
Alsace Moselle
Vous avez été désigné par un juge de droit local pour consigner les frais d'expertise judiciaire
Faire une demande >

Expertises médicales Conseil des Prud'Hommes
Alsace Moselle
Vous avez été désigné par un juge de droit local pour consigner les frais d'expertise médicale CPH
Faire une demande >

Expertises médicales Conseil des Prud'Hommes
Vous avez été désigné par un juge pour consigner les provisions pour frais d'expertise médicale CPH
Faire une demande >

Autres cas
Vous devez consigner/déposer des sommes en lien avec une situation autre que celles listées ci-dessus
Faire une demande >

À quel titre souhaitez-vous consigner des fonds ?

☒ Je consigne des fonds pour mon compte ou ma structure ☐ Je suis mandaté pour consigner des fonds

VALIDER

Etape 3 – Création de la demande de consignation

- Pour l'offre Construction de maison individuelle, sélectionner le motif : « **Bien immobilier (Solde 5% contrat VEFA ou CCMI...)** » ;
- Précisez le motif : « **Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) - Solde du prix de vente** » ;
- Dans le champ motif, précisez le motif de votre consignation
- Dans la partie « **INFORMATIONS SUR LE(S) PROPRIÉTAIRE(S) DES FONDS** » :
 - si vous êtes la seule personne qui verse les fonds, cochez « **La personne amenée à consigner** »,
 - si vous êtes 2 personnes ou plus, cochez « **Autres** »,
- Après avoir cliqué sur « **Autres** », dans le cas où vous êtes plusieurs personnes à verser les fonds de manière commune, cocher « **Indivision ou consorts / compte joint (plusieurs personnes physiques ou morales)** »
- Pour un versement commun : Dans le champ « **Nom de l'indivision ou des consorts / compte joint** », entrez les noms et prénoms de toutes les personnes qui versent les fonds (en veillant à leur bonne lisibilité. Exemple : « *Jean DUPOND, Julie MARTIN, Robert DURAND...* ») avec la somme versée communément.
- Pour un versement individuel : Dans le cas où vous êtes plusieurs personnes à verser les fonds de manière individuelle, il faudra indiquer le statut juridique « **personne physique** » ou « **personne morale** » puis ajouter un propriétaire des fonds pour chaque personne qui verse les fonds avec le montant personnalisé versé par chacun
- Joignez les pièces justificatives* demandées :
 - ☐ L'accord des parties pour consigner les fonds à la Caisse des Dépôts ou à défaut d'accord, l'ordonnance du président du tribunal de Grande Instance désignant la Caisse des Dépôts comme consignataire des sommes ;
 - ☐ Le Procès-verbal de réception signé par les parties mentionnant que des réserves ont été émises par le maître de l'ouvrage ;
 - ☐ La pièce d'identité (CNI ou passeport) en cours de validité du maître d'ouvrage.
- Recevez ensuite l'accusé de réception de votre demande par mail et retrouvez-le dans votre espace personnel ;
- Versez les fonds à consigner auprès de la Caisse des Dépôts. **Il faudra impérativement préciser dans le libellé du virement le N° de la demande mentionné dans le récapitulatif fourni après saisi de votre demande en ligne.**

Etape 4 - Suivi de la demande

- Suivez l'avancement de votre demande grâce au tableau de suivi dédié ;
- Disposez du récépissé de consignation dans l'onglet « demande validée », colonne « Actions » dès que l'instruction et la validation de votre demande a été faite par notre service de gestion.

BESOI D'AIDE ?

Nos conseillers sont à votre écoute pour toutes questions relatives à la démarche en ligne au **01 58 50 89 88** (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 13h00 à 17h00.

banquedesterritoires.fr

   | @BanqueDesTerr